

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise par la société « OCP SA », à travers sa filiale « Zuari Maroc Phosphates Private Limited », du contrôle conjoint indirect de la société « Mangalore Chemicals & Fertilizers Limited » au côté de la société « Zuari Agro Chemicals Limited », ainsi que la fusion par voie d'absorption de « Mangalore Chemicals & Fertilizers Limited » par « Paradeep Phosphates Limited »

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'acquéreur** : la société « OCP SA » à travers sa filiale « Zuari Maroc Phosphates Private Limited » ;
- **La cible/Entité absorbée** : la société « Mangalor Chemicals & Fertilizers Limited » ;
- **Entité absorbante** : la société « Paradeep Phosphates Limited ».

Nature de l'opération :

- Prise du contrôle conjoint indirect ;
- Fusion-absorption.

Secteurs économiques concernés :

- Marché de l'extraction et de la fourniture de roche phosphatée ;
- Marché de la production et de la fourniture d'acide phosphorique ;
- Marché de la production et de la fourniture d'engrais, de phosphate di-ammonique « DAP » et de phosphate mono-ammonique « MAP ».

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 02 avril 2025.

RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique concernant la prise par la société « OCP SA », à travers sa filiale « Zuari Maroc Phosphates Private Limited », du contrôle conjoint indirect de la société « Mangalore Chemicals & Fertilizers Limited » au côté de la société « Zuari Agro Chemicals Limited », ainsi que la fusion par voie d'absorption de la société « Mangalore Chemicals & Fertilizers Limited » par la société « Paradeep Phosphates Limited ».

« Zuari Maroc Phosphates Private Limited » est une société à responsabilité limitée de droit indien et ayant son siège social en Inde. Elle détenue à 50% par « OCP SA » et à 50% par Zuari Agro Chemicals Limited et spécialisée dans les activités de négoce d'engrais.

« Mangalor Chemicals & Fertilizers Limited » est une société à responsabilité limitée cotée en bourse, de droit indien ayant son siège social en Inde. Elle est spécialisée dans la production et la commercialisation d'engrais phosphatés complexes.

« Paradeep Phosphates Limited » est une société à responsabilité limitée cotée en bourse, de droit indien et ayant son siège social en Inde. Elle est détenue majoritairement par « Zuari Maroc Phosphates Private Limited » et spécialisée dans la production et la commercialisation d'engrais phosphatés complexes.

« OCP SA » est une société anonyme de droit marocain, immatriculée au registre du commerce de Casablanca sous le numéro 40327 et dont le siège social est situé 2-4, Rue Al Abtal Hay Erraha, Casablanca, Maroc. « OCP SA » est une entreprise mondiale majeure active dans l'extraction et la vente de roches phosphatées, ainsi que dans leur transformation en acide phosphorique, qu'elle vend à des tiers ou transforme pour produire des engrais phosphatés.

Fait à Rabat, le 20 mars 2025